



LES CHENES

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale
Défrichage dans le cadre d'une exploitation de carrière roches dures
(renouvellement et extension)

Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)

Demande d'examen au cas par cas

CARRIERE DES CHÊNES
RN 7
26140 ANDANCETTE

Avril 2017

Le présent dossier a été élaboré en collaboration avec :



**Z.A. « Les Boudras » - 26120 UPIE
Tél. : 04.75.84.39.00 - Fax. : 04.75.84.39.01**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08/06/2017

Dossier complet le :
08/06/2017

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00592

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement dans le cadre d'un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de roches dures (basalte et granite), sur la commune de Saint-Julien-Boutières (07), au lieu-dit "La Cote".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARRIERE DES CHENES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SATIN Guillaume, Directeur

RCS / SIRET

436158002100018

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51° b) a)	Défrichement d'environ 28 140 m ² de boisements pour permettre l'extraction de roches dures, au sein d'une carrière.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'environ 28 140 m² sur la commune de Saint-Julien-Boutières, dans le but de renouveler et d'étendre une exploitation de carrière.

Le défrichement sera réalisé au fur et à mesure de la progression de l'exploitation (selon le phasage d'extraction).

Les boisements à défricher seront composés de :

- fruticées sub-atlantiques à Prunus spinosa et Rubus fruticosus,
- frênaies sub-atlantiques,
- forêts mixtes de frênes et de pins,
- forêts hercyniennes de Pins sylvestres,
- plantations de sapins Douglas.

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement a pour but de permettre de poursuivre et d'étendre la carrière de roches dures de la société CARRIERE DES CHENES, sur la commune de Saint-Julien-Boutières (07)

La carrière permet l'extraction de basaltes et granites utilisés pour la confection de granulats, sables et gravillons destinés aux travaux routiers, à la préfabrication, aux ballasts de chemin de fer, à la confection de drains, à la décoration et à l'amendement des sols.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches. Les travaux de défrichement se feront à l'avancée de l'exploitation de la carrière (qui durera 30 ans). Ces travaux auront lieu pendant l'hiver.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La carrière sera exploitée par phase quinquennale.

Il y aura 6 phases.

Les travaux de défrichement seront réalisés en fonction des besoins, au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. Le phasage de défrichement sera calqué sur celui de la carrière. Le défrichement aura lieu par période, pendant toute la durée d'exploitation du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation de défrichement.
- Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière (ICPE).
- Demande de dérogation à l'interdiction de destruction et de dérangement d'espèces protégées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface défrichée dans l'emprise du projet de carrière :	environ 28 140 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint-Julien-Boutières, lieu-dit "La Cote"

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°35'65"58 Lat. 44°97'26"37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le défrichement est lié à l'exploitation d'une carrière de roches dures.
Une demande d'autorisation ICPE ainsi qu'une étude d'impact ont été réalisées. Cette autorisation est en cours d'instruction.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Julien-Boutières est classée en zone montagne 2.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondations. Le site se trouve hors zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 4,5 km de tous les espaces naturels répertoriés. Une notice d'incidence a été réalisée dans le cadre du projet de demande d'autorisation de carrière.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appoint d'eau claire pour l'installation de lavage via un prélèvement dans le ruisseau situé à proximité de la carrière. L'appoint d'eau mensuel est d'environ 60 m3. L'installation ne fonctionne qu'environ 3 mois par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation d'environ 60 000 tonnes par an de roches dures, pendant 30 ans. Pas d'impact sur la ressource en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de carrière a fait l'objet d'une étude du milieu naturel et d'une étude d'impact. Ces documents montrent qu'il y aura destruction d'habitats naturels qui ne présentent pas d'intérêt patrimonial fort. Une demande de dérogation à l'interdiction de destruction et de dérangement d'espèces protégées a été déposée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La notice d'incidences Natura 2000 réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation de carrière montre que le projet n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000 proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'environ 28 140 m ² de zone boisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique faible, mais pas de contrainte particulière pour le projet. Risque de foudroiement, mais pas de contrainte particulière pour le projet (installations électriques reliées à la terre).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic lié au projet de carrière existe déjà. Il n'y aura pas d'augmentation du trafic routier dans le cadre du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'extraction des matériaux et les travaux de défrichage peuvent être source de bruits. Pas de dépassement de l'émergence sonore admise par la réglementation toutefois. L'encaissement de l'exploitation et l'extraction en dent creuse limiteront les bruits.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations liées aux tirs de mines du fait de l'extraction des matériaux mais pas d'impact sur l'environnement.</p> <p>Pas de vibration liée aux travaux de défrichement en eux-mêmes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Envois de poussières limités par les mesures déjà mises en place sur le site de la carrière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Terres de découverte utilisées dans le cadre de la remise en état du site.</p> <p>Les DIB, ferrailles, métaux, caoutchoucs produits par les activités du site seront collectés et dirigés vers des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage d'environ 11 930 m ² de plantations de pins Douglas.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La description des mesures qui seront prises dans le cadre du projet de carrière sont reportées dans l'Etude d'impact jointe au dossier de demande d'autorisation ICPE.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement sera réalisé dans le cadre d'une demande d'autorisation de carrière (ICPE). Cette dernière fait l'objet d'une étude d'impact complète, d'une étude du milieu naturel, d'une notice d'incidences Natura 2000 et d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction et de dérangement d'espèces protégées.

Les différents impacts du projet dans sa globalité sont donc abordés dans ces différents documents. Les mesures à prendre sont définies pour chaque aspect environnemental.

C'est pourquoi nous estimons que le projet de défrichement, réalisé dans le cadre d'une demande d'autorisation de carrière, ne nécessite pas la rédaction d'une évaluation environnementale supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'incidences Natura 2000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Julien-Boutières

le.

09 mai 2017

Signature

Guillaume SATIN,
Directeur

plo 

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Liste des annexes

- ANNEXE 1** - CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage »
- ANNEXE 2** - Carte de localisation au 1/25 000^{ème}
- Vues aériennes du projet :
- ANNEXE 3** -
 - Vue d'avion depuis le Nord-Ouest (source : Mission 4 Vents – Juin 2014)
 - Vue d'avion depuis le Sud-Ouest (source : Mission 4 Vents – Juin 2014)
- ANNEXE 4** - Zones concernées par le défrichement
- ANNEXE 5** - Plan de phasage des zones à défricher
- ANNEXE 6** - Plan des abords du site et de son environnement
- ANNEXE 7** - Carte du réseau Natura 2000
- ANNEXE 8** - Notice d'incidences Natura 2000 – NATURE Consultants – Septembre 2015



Annexe 2 - Carte de localisation
au 1/25 000ème



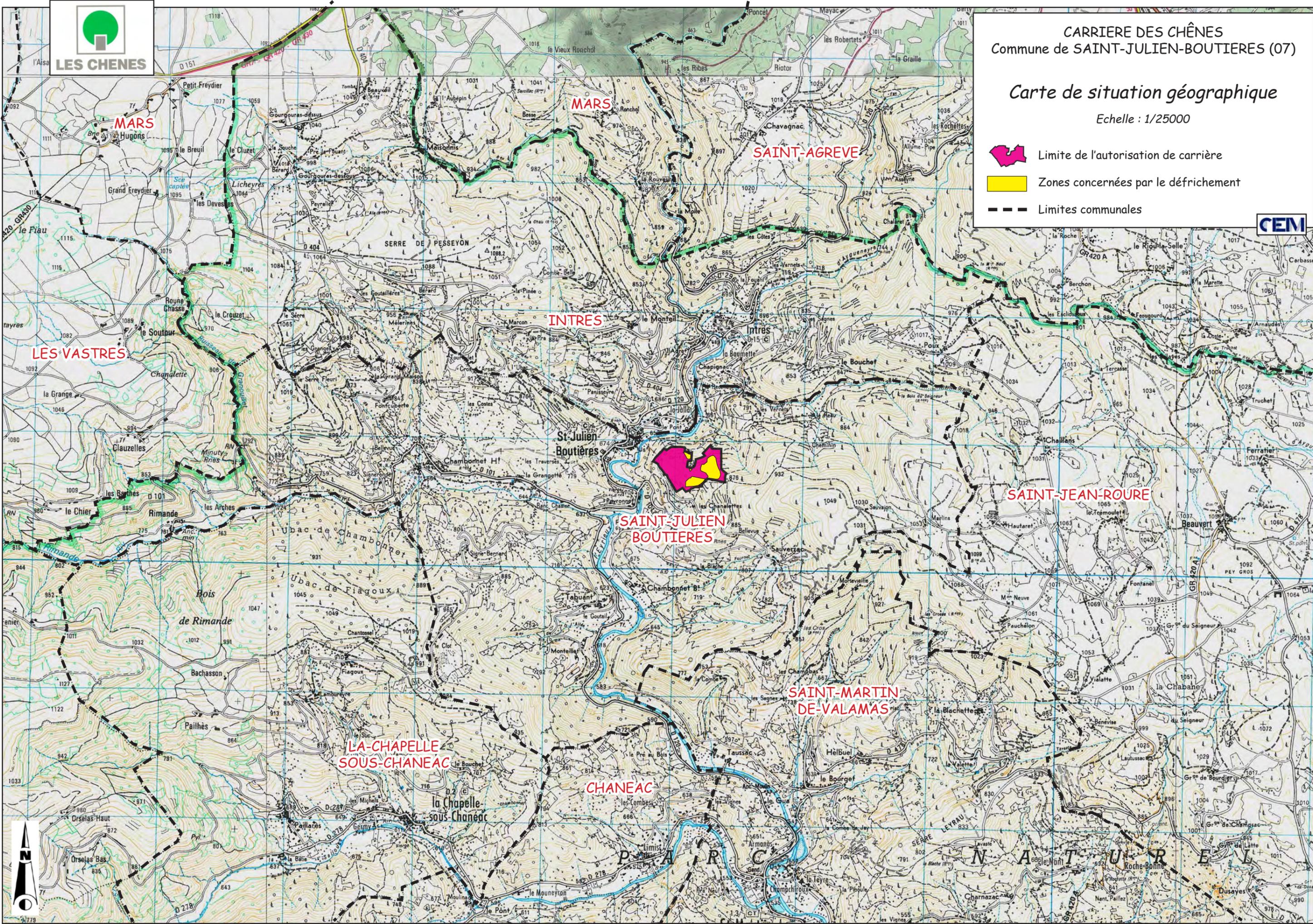
LES CHENES

CARRIERE DES CHÊNES Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)

Carte de situation géographique

Echelle : 1/25000

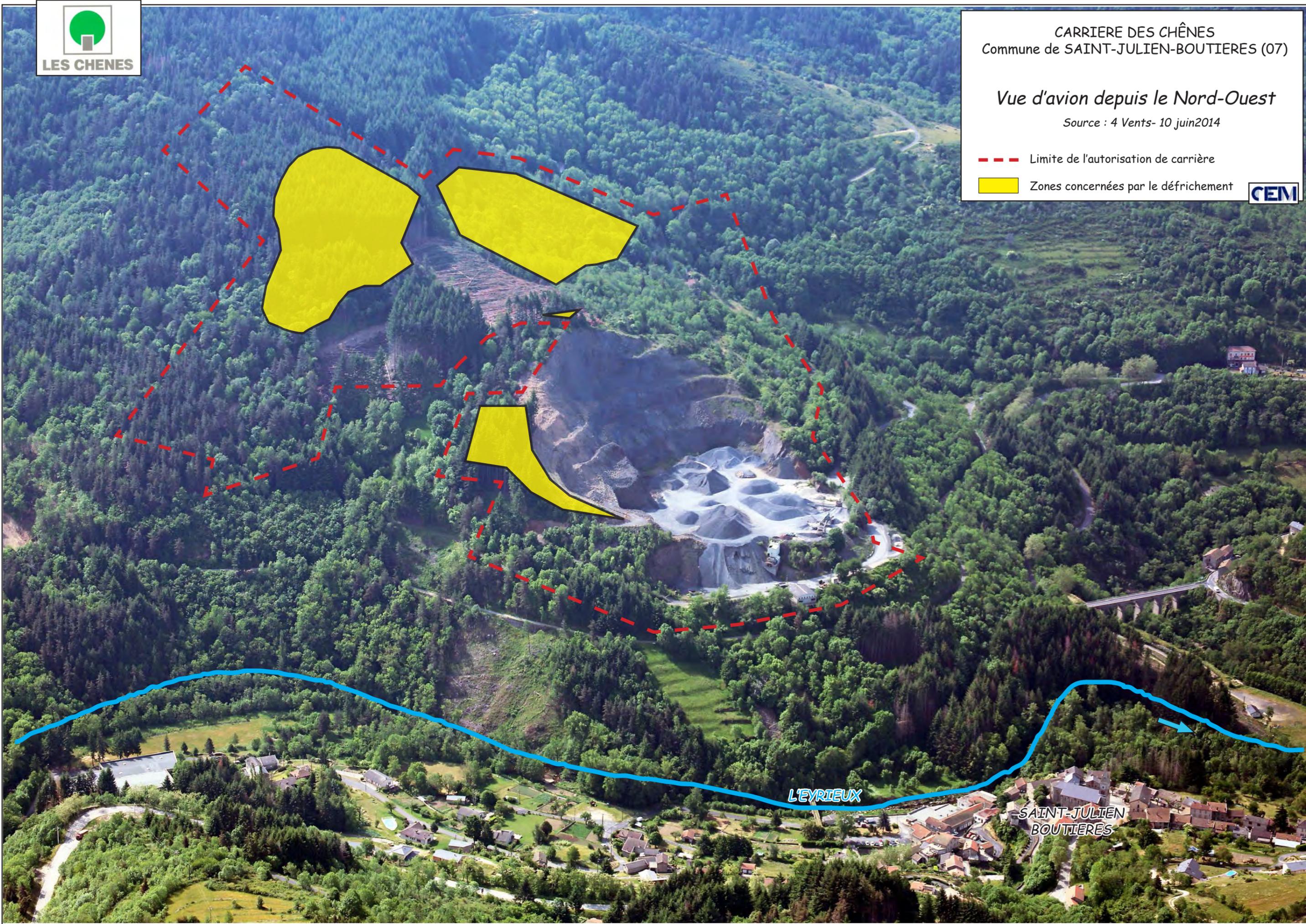
-  Limite de l'autorisation de carrière
-  Zones concernées par le défrichement
-  Limites communales





Annexe 3 - Vues aériennes du projet

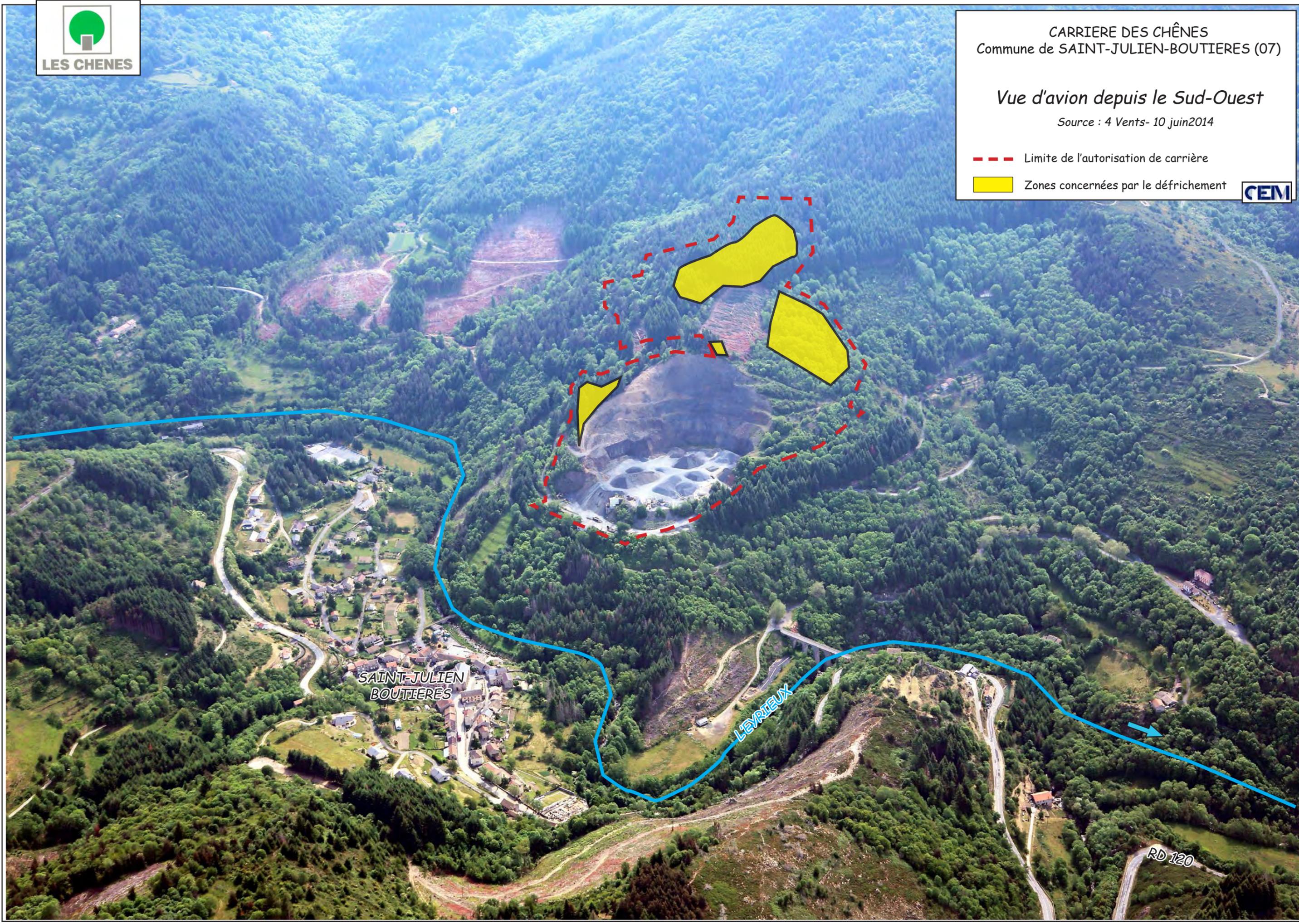
-  Limite de l'autorisation de carrière
-  Zones concernées par le défrichement



L'EYRIEUX

SAINT-JULIEN
BOUTIERES

- - - Limite de l'autorisation de carrière
- Zones concernées par le défrichement



SAINT-JULIEN
BOUTIERES

LEVRIEUX

RD 120



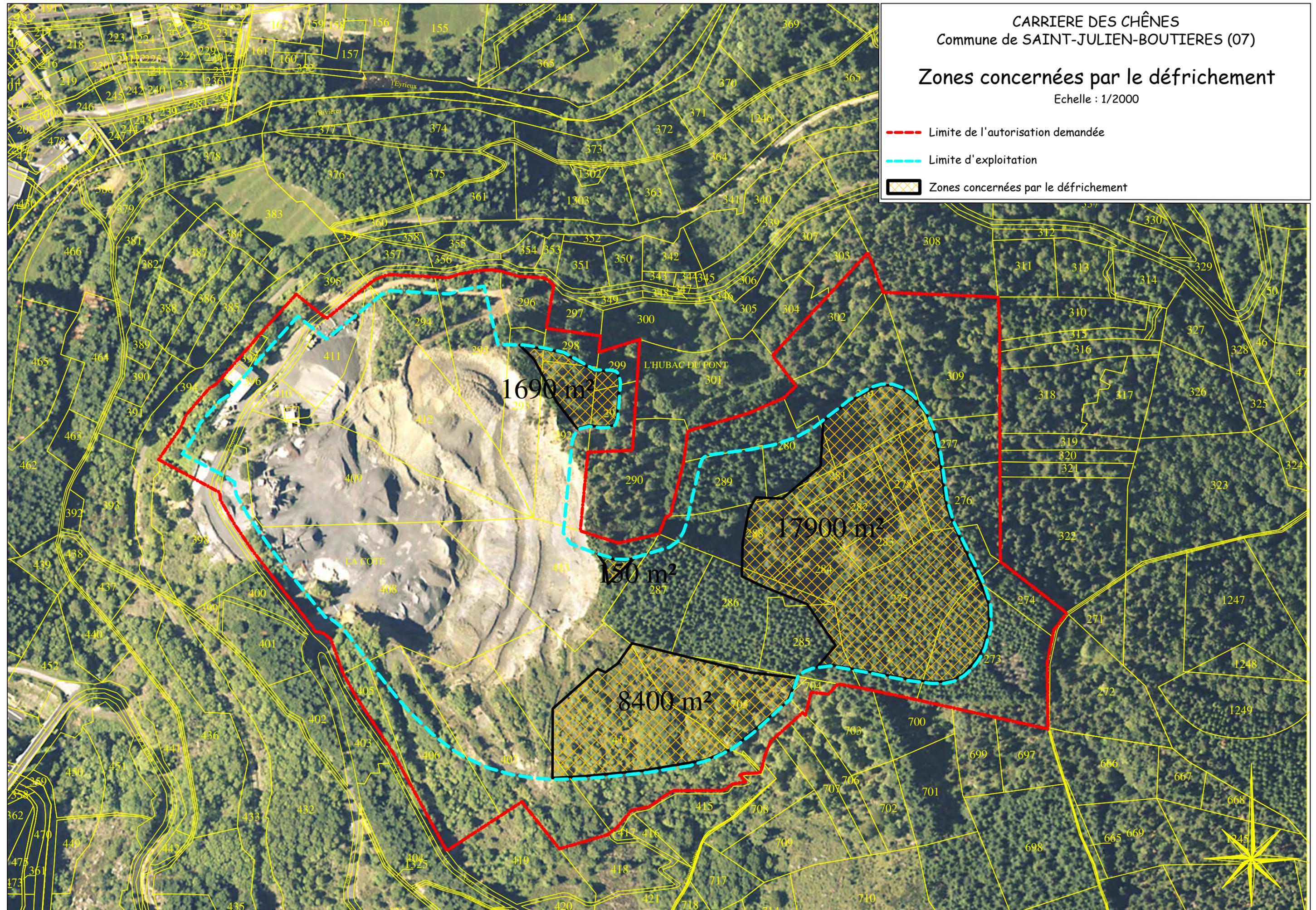
Annexe 4 - Zones concernées par le
défrichement

CARRIERE DES CHÊNES
Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)

Zones concernées par le défrichement

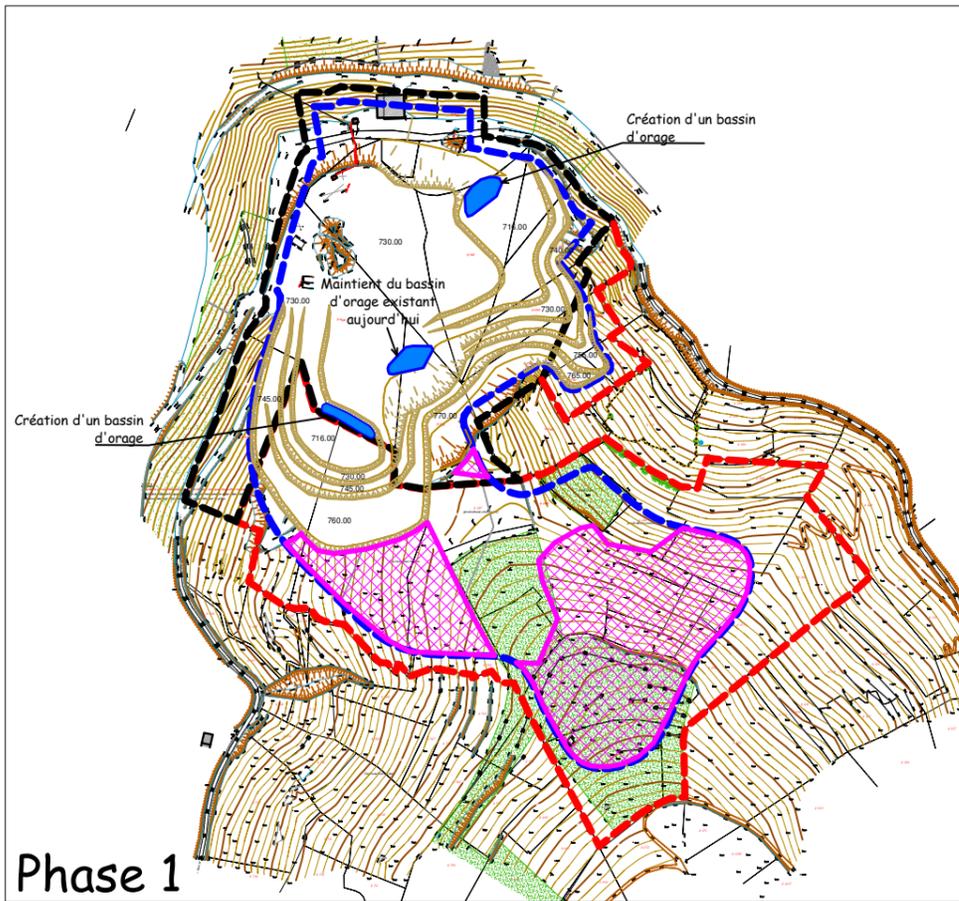
Echelle : 1/2000

- Limite de l'autorisation demandée
- Limite d'exploitation
- ▨ Zones concernées par le défrichement

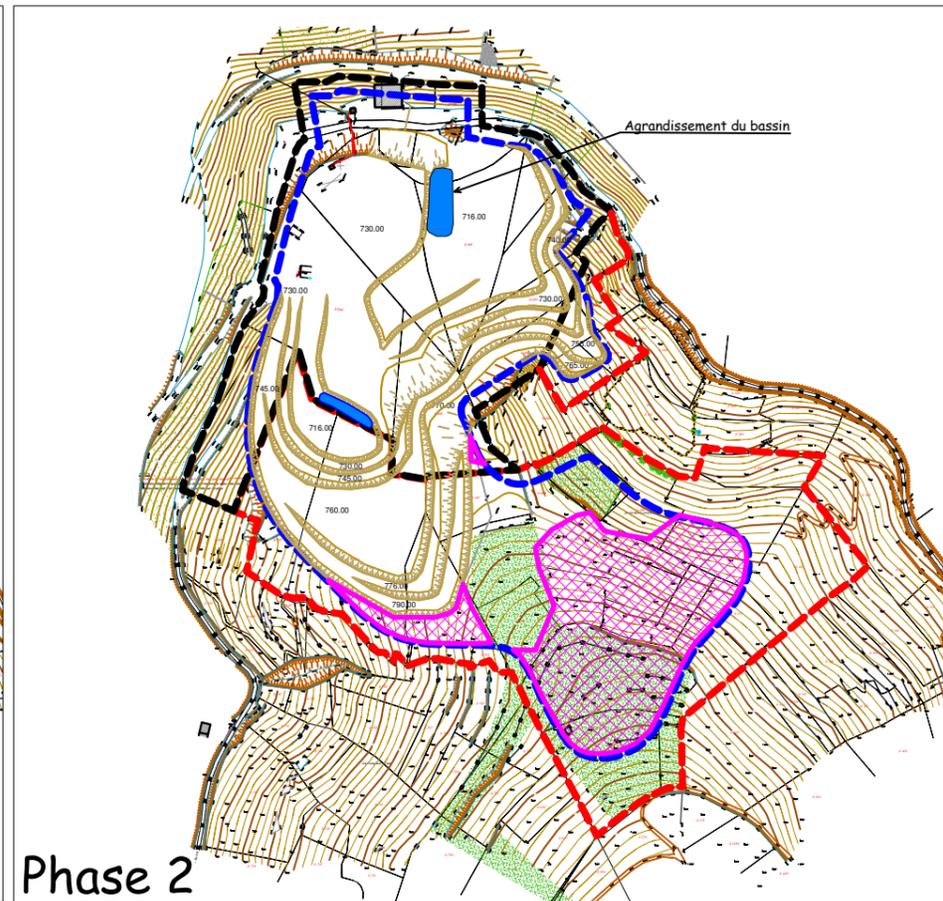




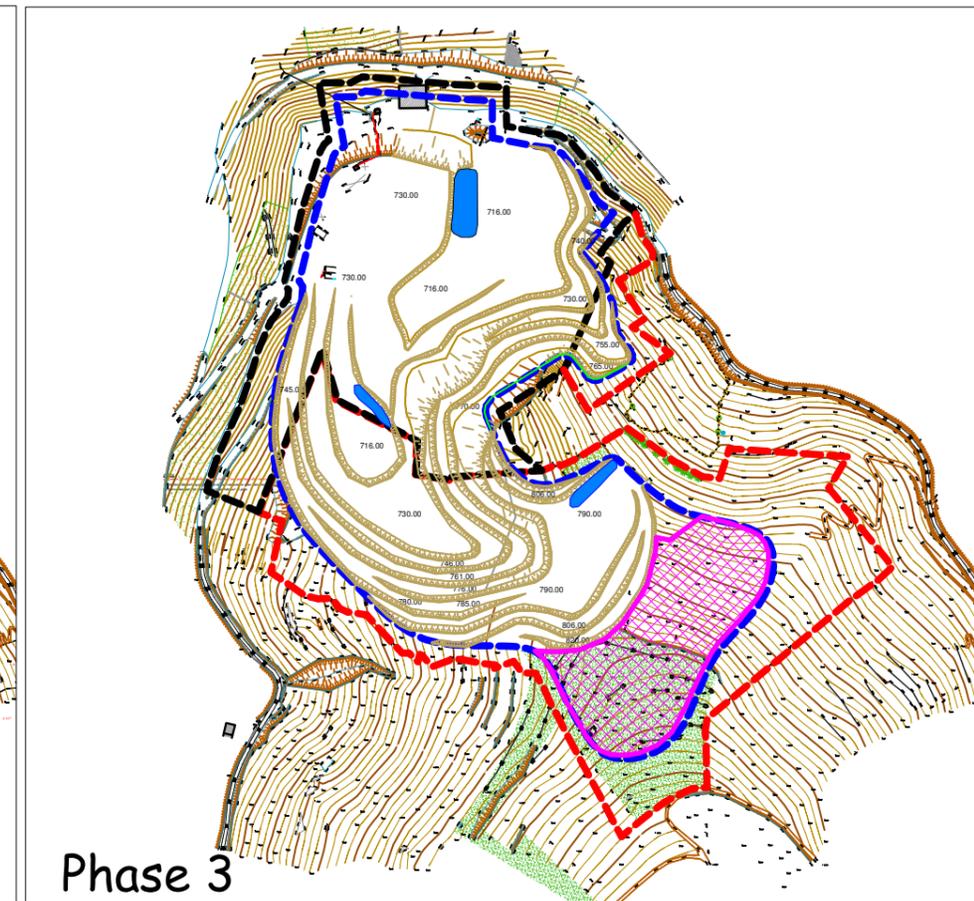
Annexe 5 - Plan de phasage des zones
à défricher



Phase 1



Phase 2

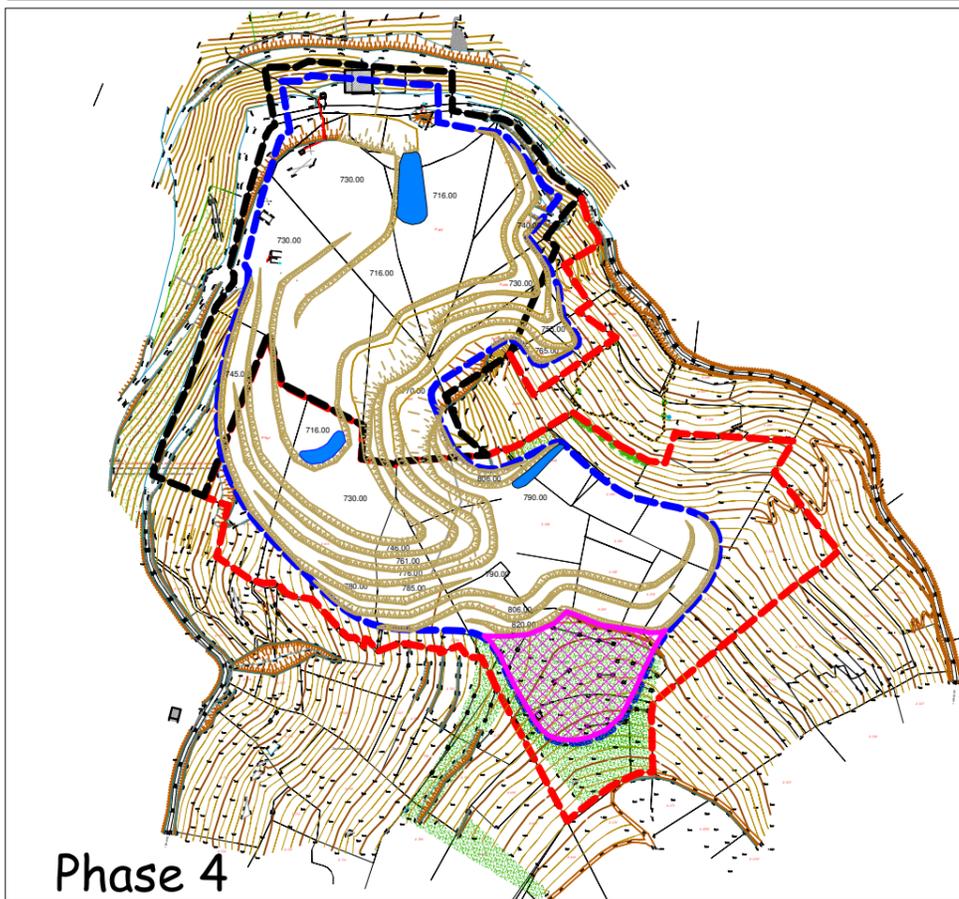


Phase 3

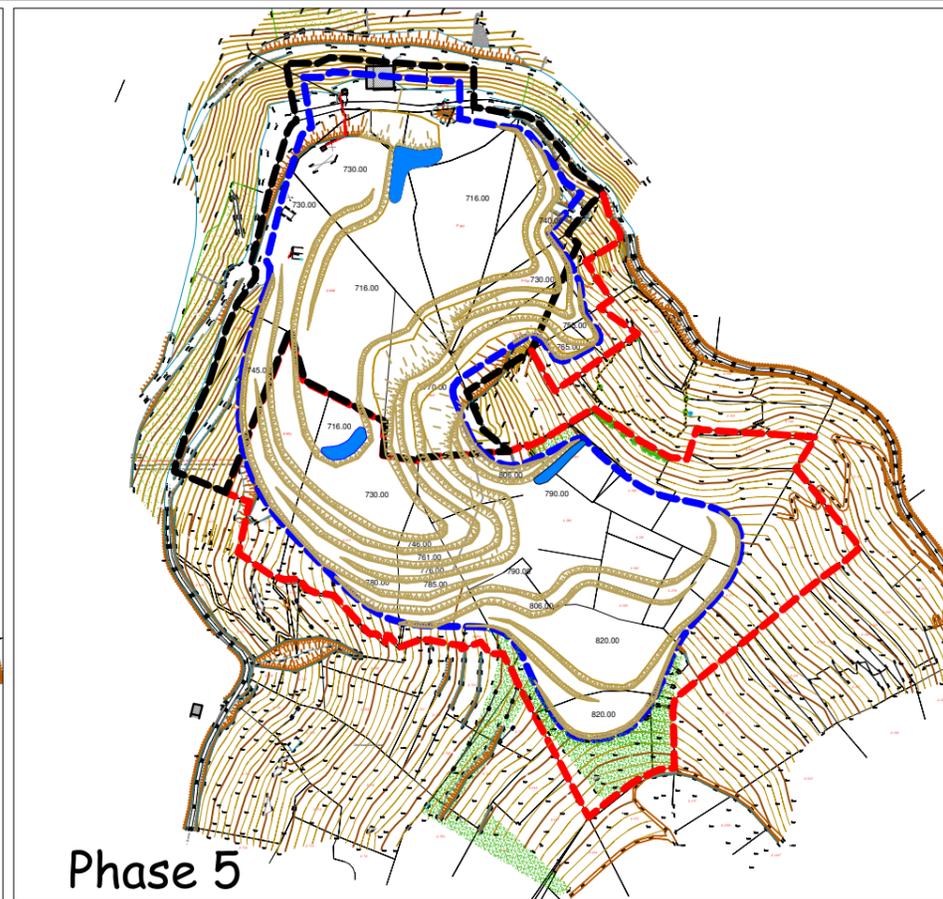
CARRIERE DES CHÊNES
Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)
Plans de phasage détaillés
Echelle : 1/2000

- Limite de l'extension projetée
- Limite du renouvellement de la carrière
- Limite d'exploitation

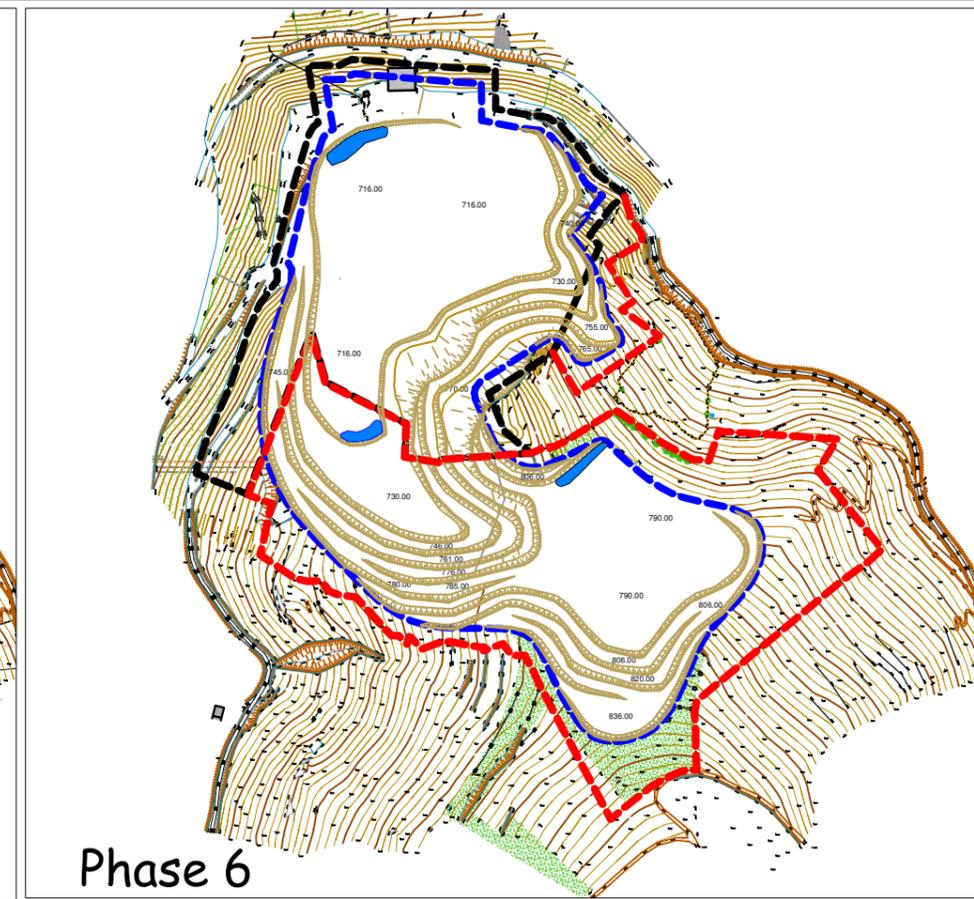
 Zones restant à défricher



Phase 4



Phase 5



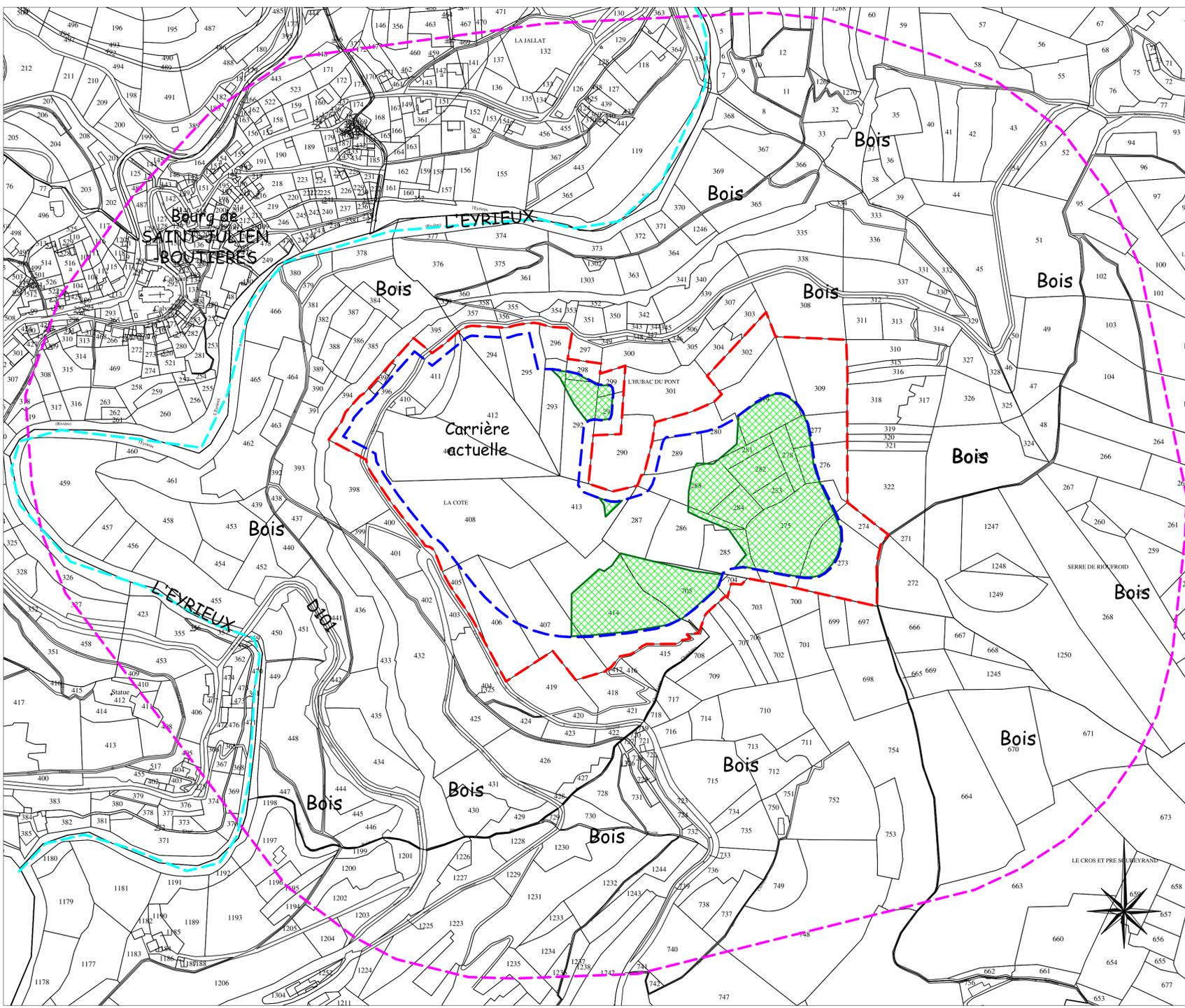
Phase 6



Annexe 6 - Plan des abords du site et de son environnement

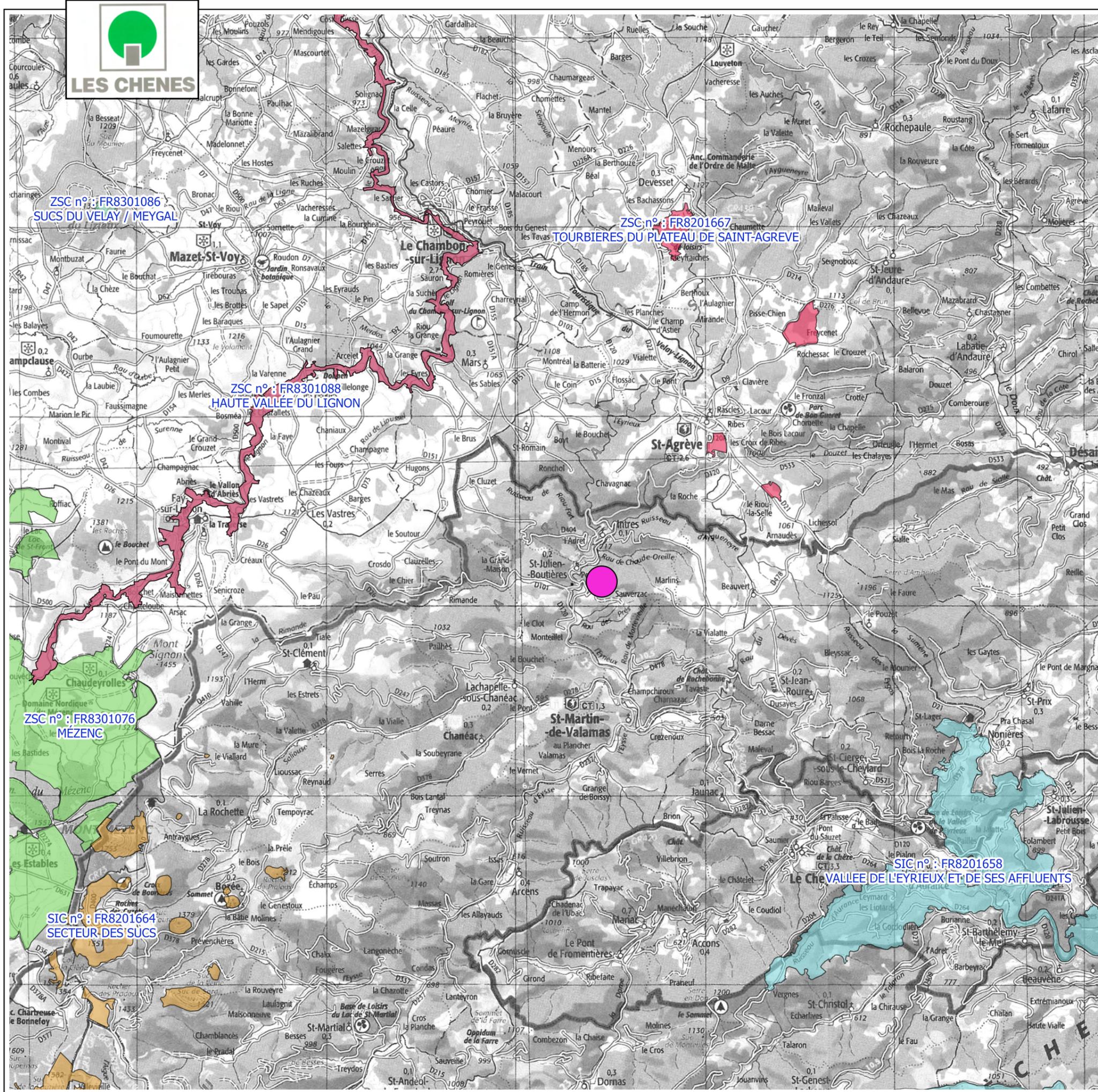
CARRIERE DES CHÊNES
Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)
Plan des abords du site
et de son environnement
Echelle : 1/2500

- Limite de l'autorisation de la carrière
- Limite d'exploitation
- Limite des 300 mètres autour du site
- Zones concernées par le défrichement





Annexe 7 - Carte du réseau Natura 2000



CARRIERE DES CHÊNES Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)

**Milieux naturels
Sites Natura 2000**

Echelle : 1/100 000

 Emplacement du projet

Pas de ZPS sur le secteur cartographié





Annexe 8 - Notice d'incidences Natura 2000 -
NATURE Consultants - Septembre 2015



LES CHENES

Étude incidence NATURA 2000
du dossier de demande
de renouvellement et d'extension
d'une carrière de roches dures

Commune de
SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)



Février 2015



NATURE Consultants

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.....	1
2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	2
3. PRÉSENTATION DU PROJET	3
3.1. LOCALISATION	3
3.2. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS	3
3.2.1. Nature et exploitabilité du gisement	3
3.2.2. Durée de l'autorisation.....	3
3.2.3. Conditions d'exploitation.....	3
3.3. RÉSUMÉ DES SENSIBILITÉS NATURALISTES DU SITE AU REGARD DE NATURA 2000	4
3.3.1. Les habitats naturels du site au regard de Natura 2000	4
3.3.2. Les espèces d'intérêt communautaire observées sur le site.....	6
3.4. AUTRES ÉVENTUELS PROJETS DU PÉTITIONNAIRE ET INCIDENCES CUMULÉES SUR NATURA 2000	6
4. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE NATURA 2000.....	7
5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR NATURA 2000	8
5.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ET LIEN FONCTIONNEL	8
5.2. SIC FR 8201667 « TOURBIÈRES DU PLATEAU DE SAINT-AGRÈVE »	8
5.2.1. Présentation du SIC	8
5.2.2. Évaluation des incidences du projet sur le SIC	9
5.3. INCIDENCES SUR LES ZPS	9
5.4. AUTRES SITES NATURA 2000.....	10
6. CONCLUSIONS.....	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Carte des habitats naturels sur le périmètre d'étude.....	5
Figure 2 – Carte de localisation du site Natura 2000 proche du projet.....	11



LES CHENES

1 – Préambule

La société CARRIERE DES CHÊNES sollicite le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches dures sur la commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES au lieu-dit «La côte».

La superficie cadastrale globale du projet d'extraction est de **86 750 m²**.

Dans cet objectif, elle a mandaté la société NATURE Consultants pour la réalisation d'une notice étudiant les éventuelles incidences de ce projet d'extension et de renouvellement d'autorisation sur Natura 2000.

En effet, depuis la parution du décret n°2010-365 du 9 avril 2010, une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est devenue obligatoire pour tous les projets d'ICPE soumis à autorisation ou à déclaration, quelle que soit leur position géographique par rapport au réseau Natura 2000. Le renouvellement et l'extension d'autorisation de cette carrière entre dans ce cadre.



2 – Présentation du contexte réglementaire

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création du réseau de sites Natura 2000 institué par la Directive « Habitats » n°92/43/CEE et intégrant la Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE. Dans ce cadre, il est prévu de soumettre les plans et projets dont la réalisation pourrait avoir des répercussions significatives sur un site Natura 2000, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur l'environnement.

L'article L.414-4 du Code de l'environnement prévoit que « les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site».

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 renforce ce dispositif et généralise la nécessité de réaliser une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 pour tous les ouvrages, travaux, activités et installations soumis à autorisation ou à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du code de l'environnement. Les ICPE sont donc soumises à ce dispositif.

Une évaluation simplifiée est prévue pour les cas permettant de conclure rapidement à l'absence d'impact, elle doit comprendre à minima les éléments suivants :

- une présentation de l'activité et une carte localisant les espaces terrestres ou marins sur lesquels l'activité est susceptible d'avoir des effets, et les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés ;
- une analyse des incidences possibles de l'activité (directes et indirectes, temporaires et permanentes, cumulées avec d'autres activités du même pétitionnaire), et une explication détaillée et argumentée sur l'absence ou non d'incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

A ce titre, ce rapport étudie les incidences du renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers au lieu-dit « La côte » sur la commune de St-Julien-Boutières. Son objet est de vérifier la compatibilité de ce projet avec la conservation de ces sites.

Ce travail se base sur les formulaires standards de données des sites Natura 2000 concernés et quelques éléments bibliographiques disponibles



3 – Présentation du projet

3.1. LOCALISATION

Le projet, objet du présent dossier, vise le renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de roches dures.

Département : ARDECHE

Commune : St Julien-Boutières

Lieu-dit : « La côte »

3.2. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

L'autorisation est sollicitée sur les bases suivantes :

3.2.1. Nature et exploitabilité du gisement

Nature du matériau	: Basalte et granite
Superficie du site	125 294 m ²
Superficie exploitable	86 750 m ²
Épaisseur moyenne de la découverte et des stériles	: 1 m (pour les terrains de l'extension)
Épaisseur moyenne exploitable	130 m
Volume des réserves	: 1 800 000 t environ
Production annuelle moyenne	: 60 000 t/an
Production annuelle maximale	: 80 000 t/an
Volume des terres de découverte	: 36 450 m ²
Niveau NGF minimum de l'exploitation	: 730 m NGF

3.2.2. Durée de l'autorisation

L'autorisation est sollicitée pour une durée de **30 ans**.

3.2.3. Conditions d'exploitation

L'exploitation comportera les phases suivantes :

- extraction du gisement à l'aide d'engins mécaniques ;
- transport sur les chantiers locaux de l'entreprise CARRIERE DES CHÊNES ;
- remise en état.

3.3. RESUME DES SENSIBILITES NATURALISTES DU SITE AU REGARD DE NATURA 2000

3.3.1. Les habitats naturels du site au regard de Natura 2000

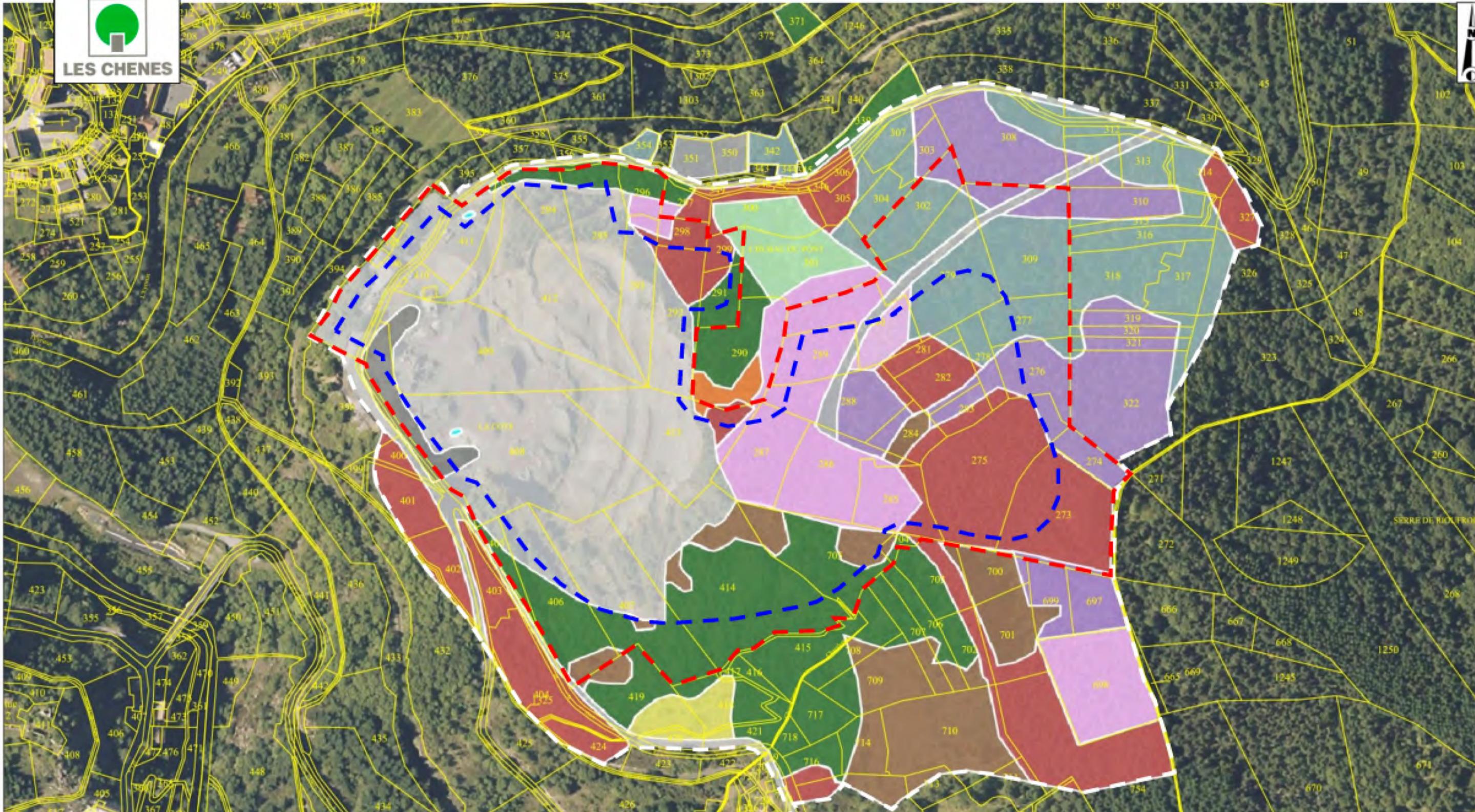
Les habitats naturels suivants sont présents sur la zone d'étude incluant l'emprise du projet de renouvellement et d'extension d'autorisation et les parcelles périphériques :

Code CB	Libellé de l'habitat	Intérêt Communautaire DH92/43 CEE	Code Natura 2000 correspondant	Eligibilité au titre des ZNIEFF Rhône-Alpes
31.8111	Fruticées sub-atlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	Non	-	Non
31.8413	Landes du Massif Central à <i>Cytisus scoparius</i>	Non	-	Non
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	Non	-	Non
31.87	Clairières forestières	Non	-	Non
38.1 x 41.37	Sous-bois pâturés	Non	-	Non
41.37	Frênaies sub-atlantiques	Non	-	Non
42.522	Forêts hercyniennes de Pins sylvestres	Non	-	Non
43.37	Forêts mixtes de frênes et de pins	Non	-	Non
83.3121	Plantations de Sapins de Douglas	Non	-	Non
86.3	Sites industriels en activité, routes et pistes	Non	-	Non
87.2	Zones rudérales	Non	-	Non
89.23	Bassins de décantation	Non	-	Non

Aucun des habitats naturels de la zone d'étude n'a de statut particulier.

Le projet n'impactera aucun habitat d'intérêt communautaire.

La carte des habitats naturels sur le périmètre d'étude est présentée page suivante.



CARRIERE DES CHÊNES
Site de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)
Carte des habitats naturels
(et des parcelles cadastrales)

Fond : Bd ortho IGN - Mission 2011
 Echelle : 1/2500
 Observations du 8/07/2014

-  Limite de l'autorisation demandée
-  Limite d'exploitation
-  Limite de la zone d'étude

- | | | |
|--|---|--|
|  31.8111 : Fruticées Sub-atlantiques à Prunus spinosa et Rubus fruticosus |  38.1 x 41.37 : Sous-bois pâturés |  83.3121 : Plantations de Sapins de Douglas |
|  31.8413 : Landes du Massif Central à Cytisus scoparius |  41.37 : Frênaies sub-atlantiques |  86.3 : Sites industriels en activité, routes et pistes |
|  31.861 : Landes subatlantiques à Fougères |  42.522 : Forêts hercyniennes de Pins sylvestres |  87.2 : Zones rudérales |
|  31.87 : Clairières forestières |  43.37 : Forêts mixtes de frênes et de pins |  89.23 : Bassins de décantation |

3.3.2. Les espèces d'intérêt communautaire observées sur le site

Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de zones de protection pour sa conservation n'a été observée sur la zone d'étude.

Plusieurs espèces faunistiques d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de zones de protection pour leur conservation ont été observées sur la zone d'étude :

- le Lézard des murailles. Cette espèce est très commune ;
- le Sonneur à ventre jaune et l'Alyte accoucheur qui sont tout les deux inscrits à l'annexe 4 de la directive « habitats » ;
- des chauves-souris : La Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune, le Vespère de Savi et la Noctule de Leisler sont inscrites à l'annexe 4 de la directive « habitats ». Elles ont été observées en chasse sur la zone d'étude. Le projet n'aura donc pas d'impact sur ces espèces.

3.4. AUTRES EVENTUELS PROJETS DU PETITIONNAIRE ET INCIDENCES CUMULEES SUR NATURA 2000

Les carrières du même pétitionnaire sont trop éloignées pour générer des incidences cumulatives sur Natura 2000.



4 – Présentation de la démarche Natura 2000

Depuis 1992, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel remarquable de nos territoires.
Il s'agit du réseau Natura 2000.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs, nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontière.

Pour atteindre les objectifs visés par le réseau Natura 2000, celui-ci s'appuie sur des textes communautaires et notamment des directives européennes.

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui remplace la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitats Faune Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992.

Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen.

Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Un site désigné par cette directive aboutit à la création de Zones de Protection Spéciale (ou ZPS), directement issues de l'ancien réseau international des ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

La directive « Habitats Faune Flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

Ainsi, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) découlent de cette directive.

La désignation des ZSC est plus longue que les ZPS. Chaque État commence à inventorier les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, la pSIC est inscrite comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) pour l'Union Européenne et intégrée au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, lorsque son document d'objectif est terminé et approuvé.



5 – Analyse des incidences sur Natura 2000

5.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ET LIEN FONCTIONNEL

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le SIC FR FR8201667 « Tourbières du plateau de Saint-Agrève » situé à 4,5 km du projet.

Ce SIC est constitué d'une diversité de milieux, ils comprennent des plans d'eau et des zones humides (tourbières, marais...). Le projet n'a pas de lien hydrographique avec ces zones d'eau. Il ne générera aucune pollution sur ces zones humides.

Le Formulaire Standard de Données (FSD) de ce site Natura 2000 figure en annexe du présent rapport.

5.2. SIC FR 8201667 « TOURBIERES DU PLATEAU DE SAINT-AGREVE »

5.2.1. Présentation du SIC

Ce plateau se trouve sur la bordure orientale du Massif Central. Il se compose de 4 secteurs distincts :

- le lac de Devesset : lac de barrage très touristique,
- le lac de Véron : ancienne zone humide transformée en lac de petite taille,
- le secteur de Rochessac : complexe de zones humides en mosaïque,
- le secteur de Pontet : complexe de zones humides en mosaïque.

La végétation des tourbières est rare et typique notamment par la présence de plantes carnivores. Les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau participent également à la régulation des débits des cours d'eau.

Il compte 4 habitats d'intérêt communautaire (végétations immergées des rivières montagnardes, prairies de fauches et différents type de tourbières) dont 3 prioritaires.

Les prairies de fauche de montagne constituent en surface le principal habitat de ce site.

Il abrite par ailleurs 3 espèces d'intérêt communautaire :

	Nom français	Nom latin
Mammifères	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Invertébrés	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>

5.2.2. ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SIC

➤ Évaluation des incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 est situé à 4,5 km du projet. Le projet est intégralement situé à l'extérieur de ce site Natura 2000.

Le projet ne détruira pas d'habitats naturels situés hors de son emprise. Il n'impactera donc aucun habitat naturel du site Natura 2000.

Il n'aura pas non plus d'impacts à distance (pollution) sur ces habitats : les eaux pluviales qui s'abattront sur les terrains du projet seront intégralement retenues sur le carreau de la carrière qui constitue une vaste cuvette de rétention. Les eaux de ruissellement du site seront dirigées vers le point bas, qui formera un bassin d'orage.

➤ Évaluation des incidences du projet sur les espèces aquatiques ou amphibiens

Le SIC héberge deux espèces aquatiques :

- un mammifère : le Castor ;
- un amphibien : le Sonneur à ventre jaune.

Des zones en eau sont présentes sur la carrière de St-Julien-Boutières mais la distance entre ces zones en eau et le SIC est trop importante pour que le Sonneur à ventre jaune se déplace jusqu'à la carrière.

Le Castor ne trouve pas d'habitats favorables sur la zone du projet (rivière, étang).

Le projet n'aura donc aucune incidence sur ces 2 espèces.

➤ Évaluation des incidences du projet sur les insectes du SIC

Un seul insecte est présent dans ce SIC, c'est le Damier de la Succise. Cet insecte vit sur un petit territoire de quelques dizaines ou centaines de mètres de rayon.

Cette espèce n'a pas été recensée sur la zone du projet. Le projet n'aura donc aucun impact sur cette espèce.

Le projet n'aura pas d'impacts sur les populations de ce papillon dans le SIC.

Le projet n'aura aucune incidence sur ce site Natura 2000.

5.3. INCIDENCES SUR LES ZPS

Aucune ZPS n'est présente à proximité du site. Le projet n'aura donc aucune incidence sur les ZPS

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière à St Julien-Boutières, même cumulé avec les autres projets du même pétitionnaire, n'aura donc aucune incidence sur les ZPS.

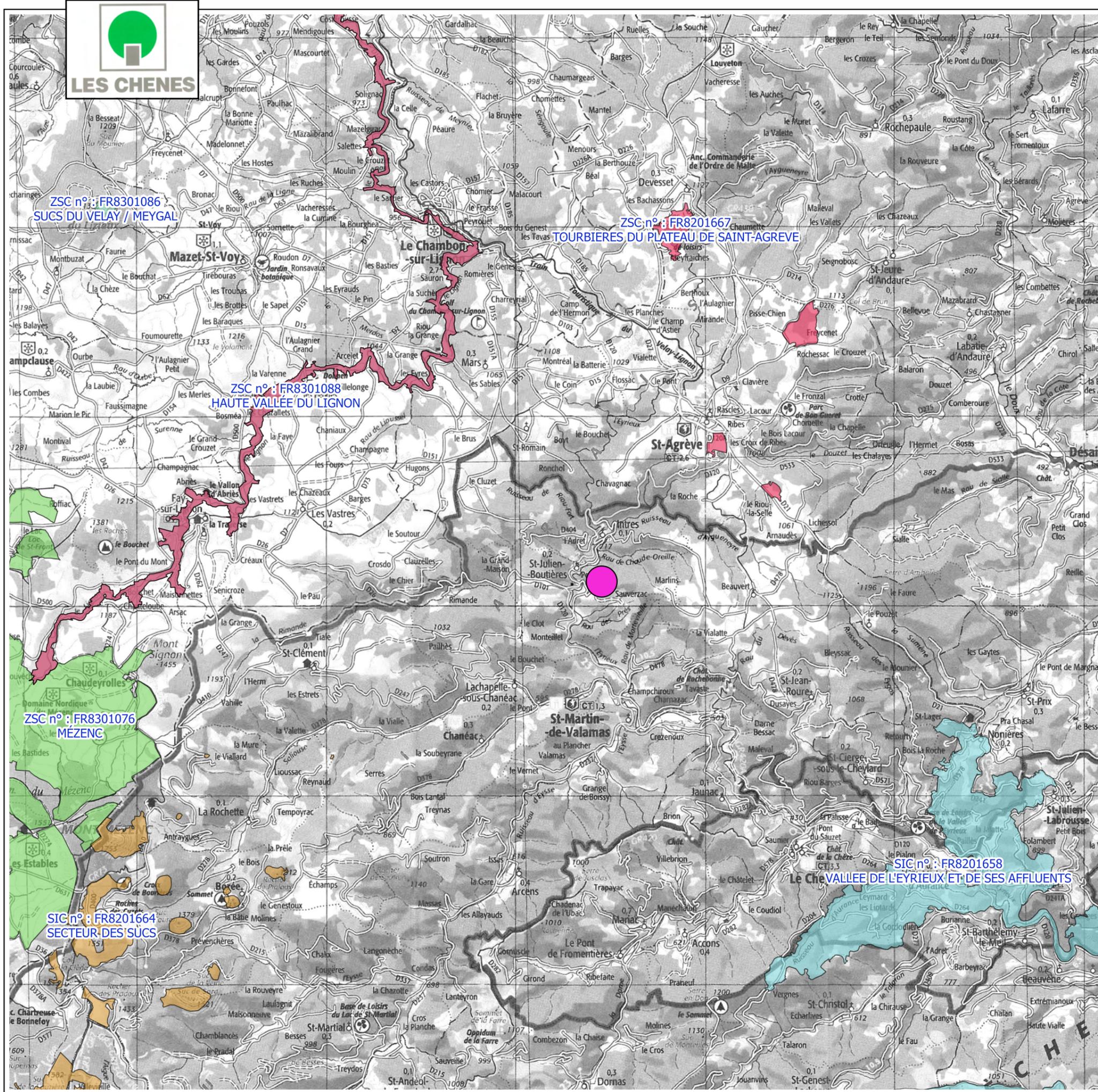
5.4. AUTRES SITES NATURA 2000

Tous les sites Natura 2000 sont situés à au moins 4 kilomètres du projet.
Le projet ne générera pas d'impact sur les milieux aquatiques situés en aval.

Autour du projet, seule la Loutre d'Europe présente dans le SIC FR8301088 « Haute vallée du Lignon » serait suffisamment mobile pour s'aventurer aussi loin. Les caractéristiques géographiques et écologiques du site ne sont cependant pas susceptibles de convenir à cette espèce, les cours d'eau correspondant à son habitat étant absents de la zone d'étude. Le site n'a aucune attractivité particulière pour cette espèce par rapport aux nombreux milieux favorables présents sur le SIC même et son environnement proche.

L'Eyrieux, cours d'eau pouvant être utilisé par la loutre lorsqu'elle est en transit ou comme zone de chasse, passe à proximité de la zone d'étude. Sachant que le projet n'impactera pas cette rivière ni les habitats à distance, le projet, même cumulé avec les projets du même pétitionnaire, n'aura aucune incidence sur l'état de conservation des sites **Natura 2000 et des sensibilités qui y sont associées.**

On trouvera ci-après, la carte de localisation du site Natura 2000 le plus proche du projet.



CARRIERE DES CHÊNES Commune de SAINT-JULIEN-BOUTIERES (07)

**Milieux naturels
Sites Natura 2000**

Echelle : 1/100 000

 Emplacement du projet

Pas de ZPS sur le secteur cartographié





LES CHENES

6 – Conclusions

Le 1^{er} site Natura 2000 à proximité de la zone du projet est situé à 4,5 km du site. Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur ce SIC sont des espèces aquatiques. Elles sont trop éloignées de la zone du projet pour utiliser les zones d'eau présentes sur la zone du projet.

Par conséquent, le projet, même cumulé avec les projets du même pétitionnaire, n'aura aucune incidence sur l'état de conservation des sites Natura 2000 et des sensibilités qui y sont associées.



LES CHENES

Annexes



ANNEXES

- ☞ FSD du SIC FR8201667
« Tourbières du plateau de Saint-Agrève »



Annexe 1 – FSD du SIC FR8201667
« Tourbières du plateau de Saint-Agrève »



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201667 - Tourbières du plateau de Saint-Agrève

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201667

1.3 Appellation du site

Tourbières du plateau de Saint-Agrève

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

31/03/2004

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019826036

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,3875°

Latitude : 45,05389°

2.2 Superficie totale

181 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
07080	DEVESSET
07204	SAINT-AGREVE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
6230 <i>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	0 (0 %)			A	C	B	B
6520 <i>Prairies de fauche de montagne</i>		18,1 (10 %)			A	C	B	B
7110 <i>Tourbières hautes actives</i>	X	0 (0 %)			A	C	C	B
7120 <i>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</i>		0 (0 %)			B	C	C	B
7140 <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		0 (0 %)			A	C	C	B
91D0 <i>Tourbières boisées</i>	X	0 (0 %)			A	C	C	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site				Évaluation du site		
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C



				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1337	Castor fiber	p			i	P		D			
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P		D			
A	1193	Bombina variegata	p			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		Triturus helveticus			i	P							X
I		Maculinea alcon			i	P			X				
I		Ischnura pumilio			i	P							X
I		Coenagrion scitulum			i	P							X
I		Lestes dryas			i	P							X
I		Sympetrum depressiusculum			i	P							X
I		Sympetrum vulgatum			i	P							X
P		Drosera rotundifolia			i	P							X
P		Sparganium emersum			i	P							X



P		Utricularia vulgaris			i	P						X
R		Lacerta vivipara			i	P						X
R		Natrix natrix			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	45 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N17 : Forêts de résineux	13 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	20 %

Autres caractéristiques du site

Le site du plateau de Saint-Agrève se trouve sur la bordure orientale du Massif Central. Il se compose de 4 secteurs distincts :

- le lac de Devesset : lac de barrage très touristique,
- le lac de Véron : ancienne zone humide transformée en lac de petite taille,
- le secteur de Rochessac : complexe de zones humides en mosaïque,
- le secteur de Pontet : complexe de zones humides en mosaïque.

Vulnérabilité : Les tourbières possèdent une dynamique relativement lente et doivent bénéficier de protection ou d'une gestion appropriée. Le non-drainage en amont s'impose.

4.2 Qualité et importance

Les tourbières du plateau de Saint-Agrève sont de taille relativement importante, ce qui permet la présence de nombreux reptiles et amphibiens.

Elles recèlent une végétation rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores.

Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau, participent à la régulation des débits des cours d'eau.

La particularité de ce site réside aussi dans la présence d'un type de zone humide rare : les tourbières boisées.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.01	Sports nautiques		I
H	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		I
H	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
L	J02.02	Extraction de sédiments (vase,)		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	100 %

4.5 Documentation

Document d'objectifs du site "Tourbières du plateau de Saint-Agrève" (Ardèche) - 2001-2006, Commune de St-Agrève.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Protéger les zones de tourbières, notamment en prohibant le drainage.
- Maintenir le milieu ouvert par le pâturage extensif.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

A envisager :

- Favoriser le maintien du pâturage : contractualisation avec les propriétaires...



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs du site "Tourbières du plateau de Saint-Agrève" (Ardèche) pour la période 2001-2006 a été approuvé le 23/06/00.